

NEWSLETTER CASABLANCA



Casablanca, Septembre 2017

DANS CETTE EDITION

- Editorial
- Zoom sur ...
 - + Le Maroc et la RSE
- Actualité du Maroc
 - + Adoption du projet de décret relatif à la Commission nationale de lutte contre la corruption
 - + Lancement du premier guichet « Taechir »
 - + Développement du secteur automobile au Maroc
- Actualité d'Afrique
 - + Le soutien de la Banque Africaine de Développement au Maroc
 - + Rapprochement du Maroc et de l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires
 - + Pour aller plus loin

EDITORIAL

Philippe Malléa – Associé gérant

Conscient de l'importance d'offrir un environnement économique et juridique solide à ses investisseurs, le Maroc poursuit sa politique nationale et africaine de développement dans le but de devenir la nouvelle plateforme incontournable de l'Afrique.

En mettant en place une commission nationale de lutte contre la corruption et en lançant le premier guichet « Taechir », le Maroc démontre sa volonté assumée de mener à bien ses projets et d'encourager les investisseurs étrangers à s'implanter dans le Royaume.

Le rapprochement du Maroc et de l'OHADA traduit également le souhait du Maroc d'intégrer un marché africain prometteur en offrant à ses investisseurs les outils juridiques et économiques nécessaires pour y développer leurs activités.

L'ensemble de ces changements mettent en exergue la position clé du Maroc en Afrique qui s'affiche aujourd'hui, à l'échelle internationale, comme un nouvel « *eldorado* ».

Le Maroc étant promis à un avenir prometteur, nous serons heureux d'assister quiconque croyant comme nous en ce pays.



ZOOM SUR...

→ LE MAROC ET LA RSE

Selon une récente étude publiée par l'institut de recherche Respeco, le Maroc se place aujourd'hui en tête des pays du Maghreb et du monde arabe en matière de RSE.

Le Royaume s'est doté récemment d'un Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises au Maroc (ORSEM) dans le but de « constituer une plateforme d'informations et d'échanges » sur la question de la responsabilité sociétale des entreprises (communiqué du groupe CGEM à la chambre des Conseillers).

La responsabilité sociétale permet aux entreprises d'intégrer et de tenir compte des préoccupations environnementales, sociales, et économiques dans leurs activités.

Aussi, l'ORSEM a pour objectif de « mettre en avant l'exemplarité des pratiques des entreprises en matière de RSE » et de promouvoir, en ce sens, les pratiques responsables en stimulant la recherche scientifique en la matière.

ACTUALITE DU MAROC

→ ADOPTION DU PROJET DE DECRET RELATIF A LA COMMISSION NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

En 2016, le Maroc avait lancé sa stratégie nationale de lutte contre la corruption, élaborée en coordination avec les départements ministériels concernés, les instances de gouvernance et le secteur privé.

Le 22 septembre dernier, le Conseil du gouvernement a adopté le projet de décret n° 2-17-582 modifiant le décret n° 2-17-264 et portant création de la Commission nationale de lutte contre la corruption (CNAC). Ledit décret définit les attributions de la CNAC, sa composition et son mode de fonctionnement.

Placée sous l'autorité du Chef du Gouvernement, la CNAC est, selon le décret l'instituant, chargée de la supervision et du suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption.

Celle-ci aura pour objectif d'évaluer les différentes orientations stratégiques, les projets et les actions susceptibles de renforcer l'intégrité, l'éthique et la transparence dans le milieu des affaires.

La première réunion de la CNAC aura lieu dans les semaines à venir sous la présidence du Chef du Gouvernement.

→ LANCEMENT DU PREMIER GUICHET « TAECHIR »

Casablanca Finance City Authority (CFCA) et le ministère du Travail et de l'insertion professionnelle, on inauguré, le 25 septembre 2017, le premier guichet « Taechir » destiné à faciliter le recrutement des salariés étrangers au profit des entreprises bénéficiant du label CFC.

Le guichet « Taechir » permettra de simplifier et d'accélérer le traitement des demandes d'autorisation de travail des salariés étrangers et offrira aux entreprises la possibilité de déposer les dossiers de leurs salariés, de suivre leur traitement à distance et de les retirer directement au siège de CFCA sans avoir à se déplacer.

Ce service externalisé servira les sociétés multinationales ayant vocation à travailler sur le continent africain et vient renforcer les mesures d'accompagnement développées dans le cadre du Doing Business de CFCA.

Trois autres guichets verront le jour à Marrakech, Agadir et Tanger et permettront un raccourcissement des délais de traitement des autorisations de travail et de visas pour les expatriés au Maroc. Dans ces villes, ces guichets seront utilisables par toutes les entreprises, même celles n'ayant pas le statut CFC.



→ DEVELOPPEMENT DU SECTEUR AUTOMOBILE AU MAROC

Le secteur automobile au Maroc est en pleine ébullition.

En vertu d'un accord signé au cours du mois de septembre, l'écosystème automobile marocain accueille aujourd'hui l'équipementier italien Magneti Marelli pour la mise en place d'une usine de production d'amortisseurs prévue dans la zone franche « Tanger Automotive City ».

Ce nouvel accord permettra d'enrichir et de compléter les écosystèmes constructeurs au Maroc mis en place dans le cadre du Plan d'accélération industrielle et de développer le secteur automobile dans le pays.

Le choix du Maroc par le groupe FCA n'a pas été anodin. En raison de ses infrastructures, de ses ressources humaines et de son positionnement

géographique, le Maroc s'est présenté comme un choix évident pour l'équipementier italien qui y a vu un *hub* et une plateforme d'échange situés au confluent de l'Afrique et de l'Europe.

La politique marocaine en Afrique a été un vrai atout pour le pays. De part sa réintégration dans l'UA, sa prochaine adhésion à la CEDEAO et son rapprochement de l'OHADA, le Maroc permet aujourd'hui aux investisseurs marocains et étrangers d'élargir leurs horizons et de diversifier leurs clients en ayant accès à un marché important.

C'est dans ce contexte que le projet, d'une valeur de 405 millions de dirhams, démarrera en 2019 afin d'accompagner les clients du groupe FCA dans leur nouvelle aventure en Afrique du Nord.

La signature de cet accord semble donc bienheureuse et souligne sans nul doute, l'intérêt des investisseurs étrangers pour le Maroc.

ACTUALITE D'AFRIQUE

→ LE SOUTIEN DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT AU MAROC

La Banque Africaine de Développement (BAD) a mobilisé, depuis le début de sa coopération avec le Maroc, plusieurs milliards de dollars pour le soutien de différents projets dans le royaume.

A la mi-septembre, le portefeuille de la BAD pour le Royaume comptait ainsi 31 projets multisectoriels pour un engagement financier avoisinant les 2.8 milliards de dollars.

Comptant renforcer, dans le cadre de sa nouvelle stratégie d'intervention pour la période 2017-2021, son soutien à l'accompagnement des chantiers prioritaires marocains, la BAD a contribué à hauteur de 200 millions de dollars au financement du Plan d'accélération industriel et a également apporté son soutien au projet solaire Noor Midelt.

Plusieurs secteurs sont ainsi concernés par la stratégie de la BAD notamment ceux de l'énergie, des transports de l'agriculture et du développement social.

Les financements de ces projets marocains par la BAD ont pour objectif « *d'appuyer le pays, en l'aidant à accélérer la transformation de son économie et renforcer sa résilience grâce à l'appui ciblé au développement du secteur privé et à la réduction des disparités liées à l'emploi* ».

→ RAPPROCHEMENT DU MAROC ET DE L'ORGANISATION POUR L'HARMONISATION DU DROIT DES AFFAIRES

Après avoir réintégré l'Union Africaine (UA) en janvier dernier, le Maroc entame aujourd'hui un rapprochement avec l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA).

A l'origine de cette démarche, l'intérêt croissant manifesté par les milieux d'affaires marocains au droit OHADA et le souhait du pays d'offrir à ses investisseurs un cadre juridique uniformisé dans plusieurs pays d'Afrique.

Partenaire économique privilégié des pays de l'OHADA, le Maroc entend par ce rapprochement accroître et faciliter les échanges entre le Royaume et les pays membres de l'OHADA. En outre, en devenant le 18ème membre de l'organisation, le Maroc pourra également profiter de la monnaie unique de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

L'adhésion du Maroc à l'OHADA n'est pas encore officielle, mais sera de nature à offrir aux investisseurs marocains, des instruments juridiques importants permettant notamment la soumission des potentiels différends commerciaux à la Cour Commune de justice et d'arbitrage de l'OHADA (CCJA).



Il en ressort que l'adhésion du Maroc à l'OHADA, une fois actée, n'en sera que bénéfique pour les investisseurs marocains souhaitant s'implanter et se développer sur le continent africain.

→ POUR ALLER PLUS LOIN

Le Royaume du Maroc a approuvé, officiellement, par le biais de plusieurs dahirs publiés au Bulletin Officiel du 22 septembre 2017, différentes conventions bilatérales et multilatérales conclues avec des pays d'Afrique.

Il s'agit entre autres, des conventions conclues avec la République du Rwanda, de Madagascar, du Nigéria et de la Tanzanie.

Dans la continuité de ce processus d'intégration des dispositions internationales dans la législation nationale, le Maroc a également approuvé trios conventions panafricaines liant le Royaume à l'UA.

L'intégration des dispositions de ces conventions africaines dans la législation nationale aura un impact positif sur l'économie du pays et participera à l'harmonisation des normes internationales et nationales dans le Royaume.

CONTACTS



PHILIPPE MALLÉA
Associé gérant
pmallea@jeantet.fr
Tel : +212 5 22 94 09 98



MAMOUNE KETTANI
Associé
mkettani@jeantet.fr
Tel : +212 5 22 94 09 98